

◎一部旅券査証及び査証料の相互免除に関する日本国政府とサン・マリノ共和国政府との間の取極

(略称) サン・マリノとの査証免除取極

昭和四十三年一月十五日 ローマで

昭和四十三年二月二日 告示

昭和四十三年二月十五日 効力発生  
(外務省告示第一二号)

目次

日本側口上書	四二三
1 日本側の査証及び査証料免除	四二三
2 サン・マリノ側の査証及び査証料免除	四二三
3 国内法令の遵守	四二四
4 入国又は滞在の拒否	四二四
5 適用開始及び終了	四二四
サン・マリノ側口上書	四二五

(在イタリア日本国大使館からサン・マリノ共和国外務省あての口上書)

口上書

(訳文)

在イタリア日本国大使館は、サン・マリノ共和国外務省に敬意を表するとともに、日本国政府は両国間の旅行を促進するために、次の取極を実施する用意があることを同外務省に通報する光榮を有する。

1 サン・マリノの権限のある当局が発給した旅券で日本国向けに有効なものを所持するサン・マリノ共和国の国民は、通過又は継続して三箇月をこえない滞在のため日本国の査証なしで日本国に赴くことができる。

サン・マリノ共和国の国民で三箇月をこえる滞在のため、又は職業、生業若しくは報酬を受けるその他の活動に従事するため日本国に赴くものは、査証を取得しなければならぬ。この査証は、無料で与えられるものとする。

2 日本国の権限のある当局が発給した旅券でサン・マリノ共和国向けに有効なものを所持する日本国民は、通過又は継続して三箇月をこえない滞在のためサン・マリノ共和国の査証なしでサン・マリノ共和国に赴くことができる。

ただし、日本国民で職業、生業若しくは報酬を受けるその他の活動に従事するためサン・マリノ共和国に赴くものは、

Note Verbale

L'Ambassade du Japon en Italie présente ses compliments au Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères de la République de Saint-Marin et a l'honneur de porter à sa connaissance qu'en vue de faciliter les voyages entre les deux Pays, le Gouvernement du Japon est disposé à mettre en application l'arrangement suivant:

1) Les ressortissants de la République de Saint-Marin peuvent se rendre au Japon sans visa japonais, soit en transit, soit pour un séjour ininterrompu ne dépassant pas trois mois, sous le couvert d'un passeport délivré par les Autorités compétentes de Saint-Marin et valable pour le Japon.

Les ressortissants de la République de Saint-Marin se rendant au Japon pour un séjour de plus de trois mois ou pour y exercer une profession, un métier ou toute autre activité rémunérée, doivent obtenir un visa. Ce visa sera octroyé gratuitement.

2) Les ressortissants du Japon peuvent se rendre dans la République de Saint-Marin sans visa de la République de Saint-Marin soit en transit, soit pour un séjour ininterrompu ne dépassant pas trois mois, sous le couvert d'un passeport délivré par les Autorités compétentes japonaises et valable pour la République de Saint-Marin.

日本側口上書

日本側の査証及び査証料免除

サン・マリノ側の査証及び査証料免除

その予定されている雇主又はサン・マリノ共和国の権限のある領事当局を通じて、サン・マリノ共和国の権限のある当局から、あらかじめ前記の目的のための滞在許可の保証を取得しなければならぬ。この滞在許可の保証は、無料で与えられるものとする。

3 この取極に定める査証の免除は、日本国民又はサン・マリノ共和国の国民が外国人の入国、滞在及び出国に関する相手の国内法令を遵守すべきことを免除するものではない。

国内法令の遵守

4 各政府は、好ましくないと認める相手国の国民に対し、入国又は滞在を拒否する権利を留保する。

入国又は滞在の拒否

適用開始及び終了

5 この取極は、千九百六十八年二月十五日から実施される。各政府は、一箇月の予告をもつてこの取極を終了することができる。

在イタリア日本国大使館は、外務省に対し、前記の取極の実施に関するサン・マリノ共和国政府の決定を同大使館に通報されることを要請するとともに、ここに重ねて外務省に対し深甚なる敬意を表する。

千九百六十八年一月十五日にローマで

Cependant, les ressortissants du Japon se rendant dans la République de Saint-Marin pour y exercer une profession, un métier ou toute autre activité rémunérée, doivent obtenir préalablement une assurance d'autorisation de séjour dans le but susmentionné par les Autorités compétentes de la République de Saint-Marin, par l'entremise de leur futur employeur ou de l'Autorité consulaire compétente de cette dernière.

L'assurance d'autorisation de séjour sera octroyée gratuitement.

3) La suppression du visa, telle qu'elle est prévue au présent arrangement, ne dispense pas les ressortissants du Japon ou de la République de Saint-Marin de se conformer aux lois et règlements intérieurs de l'autre Pays concernant l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers.

4) Chacun des deux Gouvernements se réserve le droit de refuser l'entrée ou le séjour des ressortissants de l'autre Pays qu'il juge indésirables.

5) Le présent arrangement sera mis en application à partir du 15 février 1968. Chacun des deux Gouvernements pourra mettre fin au présent arrangement moyennant un préavis d'un mois.

L'Ambassade du Japon en Italie serait extrêmement obligée au Secrétariat d'Etat pour les Affaires Etrangères de bien vouloir lui faire connaître la décision du Gouvernement de la République de Saint-Marin concernant la mise en application de l'arrangement qui précède et saisit l'occasion pour renouveler au Secrétariat d'Etat pour les Affaires Etrangères l'assurance de sa haute

(サン・マリノ共和国外務省から在イタリア日本国大使館あての口上書)

(訳文)

口上書

サン・マリノ共和国外務省は、在イタリア日本国大使館に敬意を表するとともに、千九百六十八年一月十五日付けの次の内容の同大使館の口上書を受領したことを確認する光榮を有する。

(日本側口上書)

外務省は、サン・マリノ共和国政府が前記の取極を実施することに同意する旨在イタリア日本国大使館に通報する光榮を有するとともに、ここに重ねて大使館に対し深甚なる敬意を表する。

千九百六十八年一月十五日にサン・マリノで

considération.

Rome, le 15 janvier 1968.

Note Verbale

Le Secrétariat d'Etat pour les Affaires Etrangères de la République de Saint-Marin présente ses compliments à l'Ambassade du Japon en Italie et a l'honneur d'accuser réception de sa note du 15 janvier 1968, dont le contenu est le suivant:

"(Note japonaise)"

Le Secrétariat d'Etat pour les Affaires Etrangères a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de Saint-Marin est d'accord sur la mise en application de l'Arrangement qui précède et saisit l'occasion pour renouveler à l'Ambassade du Japon en Italie l'assurance de sa haute considération.

Saint-Marin, le 15 janvier 1968.

(参考)

この取極は、一九六八年二月十五日から日本国とサン・マリノ共和国との間で、相互に一部査証及び査証料の免除を行なうことを確認したものである。